



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.org/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/a/depuis-le-1er-juillet-2012>

Depuis le 1er juillet 2012, nouvelle réglementation sur le contrôle technique de l'assainissement non collectif (ANC)

Date de mise en ligne : lundi 20 août 2012

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

OIEau

Les arrêtés portant sur **les prescriptions techniques**, modifiant l'arrêté du 07/09/2009 (arrêté du 07/03/2012 - JO du 25 avril 2012), et **le contrôle des installations** d'ANC (arrêté du 27/04/2012 - JO du 10 mai 2012), sont entrés en application le 1er juillet.

Pour connaître les modifications induites par ces 2 nouveaux arrêtés, et les conséquences en matière de contrôle et de prescription des installations d'ANC, l'OIEau vous propose de participer aux prochaines sessions des formations suivantes :

- **Contrôle technique de l'ANC existant,**

du [01 au 05 octobre 2012](#) à Limoges

- **Contrôle technique de l'ANC neuf,**

du [15 au 19 octobre 2012](#) à La Souterraine

Et, si vous avez déjà participé à l'une et/ou l'autre de ces précédentes formations :

- **Evolutions réglementaires et techniques récentes en ANC**

du [26 au 30 novembre 2012](#) à Limoges